

Tour d'horizon de la gestion locative 14h

Objectifs de la formation :

- Maîtriser les fondamentaux de la loi de 89.
- Être capable d'appréhender les différentes formes de location.
- Maîtriser la gestion des sinistres.
- Être en mesure d'anticiper et de gérer les impayés.
- Maîtriser les nouvelles évolutions réglementaires.

Pour le public immobilier, bancaire et conseiller en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine).

Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 14 heures sur 2 journées

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 750 € HT soit 900 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 650 € HT soit 780 € TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 3800 € HT soit 4560 € TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente. Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 :

1) Tour de table :

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
Test de positionnement

2) **Le cadre juridique de la gestion locative**

3) **Définition des différents types de location**

Location nue
Location meublée
Location saisonnière

4) **Les différentes évolutions de la gestion locative**

L'évolution de la loi de 89
L'impact de la loi Alur et de la loi Elan

5) **Les particularités de certains baux :**

La colocation
La loi de 48

6) **Le bail de 89**

Les obligations du bailleur et des locataires
Le permis de louer, de diviser
Les annonces

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Évaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Les normes de décences
Le mandat de gestion
L'impact de la loi Climat et Résilience
Les différentes formes de garantie
Le dépôt de garantie
L'état des lieux
Les clauses résolutoires, de résiliation, réputées non
écrites, les clauses abusives, la gestion des loyers
Les charges locatives
Les différents congés
Les protections particulières

Jour 2 :

7) Les meublés

Les spécificités du bail

8) Les Locations saisonnières

La réglementation de la location

9) Les diagnostics

Les nouveautés

L'impact de la loi Climat et Résilience

10) La gestion des sinistres

Les différentes assurances

La responsabilité des syndicats

La convention IRSI

La médiation

La déclaration et les pièges à éviter

11) La gestion des impayés

Mise en application de la clause résolutoire

La CCAPEX

L'abandon du logement

L'assignation

L'audience

Le jugement

Le commandement de payer

La procédure d'expulsion

La saisie d'attribution

Le recouvrement judiciaire

12) Test d'évaluation des acquis

QCM

13) Bilan de la formation

Tour de table